



DELIBERATION RDG-CS-26-002

Objet : Autorisation donnée au Président de signer les pièces et documents afférents à l'accord-cadre : RDG-DGAOT-AO-2025-011 - « Acquisition de véhicules neufs avec reprise pour le syndicat mixte Routes de Guadeloupe »

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le mercredi 25 février 2026, à 09H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 09/02/2026

Etaient présents :

- **Membres suppléants avec voix délibérative :** Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Nombre de votants : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance rappelle l'objet du marché RDG-DGAOT-AO-2025-0011 - Acquisition de véhicules neufs avec reprise pour le syndicat mixte Routes de Guadeloupe ». Il a pour but la fourniture de véhicules neufs pour le syndicat mixte Routes de Guadeloupe. La procédure a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.eguadeloupe.com le et publiée au BOAMP le 23/11/2025 sous le numéro 25-129168 et au JOUE sous le numéro 777557-2025, le 23/11/2025.

La date et l'heure limite de réception des candidatures et des offres ont été fixées au 29 décembre 2025 à 12h00, heure locale.

Ce marché est décomposé de 5 lots distincts :

- Lot 1 : Véhicules utilitaires VU (type entreprise) (3)
- Lot 2 : Véhicules de tourisme hybrides (type VLB) (9)
- Lot 3 : Véhicules fourgon tôle L2H2(2)
- Lot 4 : Véhicules pick-up 4X4(4)
- Lot 5 : Véhicule de liaison (type entreprise) (3)

Le démarrage des prestations est prévu à la date de notification. La durée du marché est le délai de livraison proposé dans l'acte d'engagement du fournisseur. Il court à compter de la date de notification.

La CAO s'est réunie le mercredi 25 février 2026 à 09h00 et s'est prononcée sur le classement tel qu'il

résulte du PV de cette dernière. Les membres du Comité sont invités à autoriser le Président à signer les pièces du marché.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2026

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu le budget de Routes de Guadeloupe,
Sur rapport du Président,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 25 février 2026,

Après en avoir délibéré, par :

4 voix POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer et exécuter le marché RDG-DGAOT-AO-2025-006 « Acquisition de véhicules neufs avec reprise pour le syndicat mixte Routes de Guadeloupe », attribué aux entreprises suivantes, sous réserve de présentation des attestations fiscales et sociales en cours de validité :

Numéro de Lot	Objet du lot	Entreprise retenue	Montant total avec reprise (HT)
Lot 1	Véhicules utilitaires VU (type entreprise)	SOGUADIA SAS AUTO GPE PROFESSIONNEL Route de la Gabarre 97110 POINTE-A-PITRE	64 217,01 €
Lot 2	Véhicules de tourisme hybrides	SA CARMO Rue H.Becquerel ZI de jarry 97122 BAIE-MAHAULT	230 133,06€
Lot 3	Véhicules fourgon tôle L2H2	L'offre est déclarée sans suite	
Lot 4	Véhicules pick-up 4X4	SA CARMO Rue H.Becquerel ZI de jarry 97122 BAIE-MAHAULT	149 999,64 €
Lot 5	Véhicule de liaison (type entreprise)	SA CARMO Rue H.Becquerel ZI de jarry 97122 BAIE-MAHAULT	71 630,55 €

Article 2 : Le démarrage des prestations est prévu à la date de notification. La durée du marché est le délai de livraison proposé dans l'acte d'engagement du fournisseur. Il court à compter de la date de notification.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget du Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe ».

Article 4 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Elle fera l'objet de publicité selon les normes en vigueur.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, ou via l'application Télérecours citoyens accessible depuis l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 25/02/2026

La secrétaire de séance


Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance


Philippe DEZAC



Publiée le 11/03/2026